



Demission pendant un accident de travail sans préavis

Par **Melusine77**, le **21/11/2018** à **00:04**

Bonjour à vous,rnrnJ'ai envoyé ma lettre de démission alors que je suis en accident de travail.rnJe n'avais pas le choix (harcèlement,insultes)rnrnMon employeur n-a pas répondu à ma lettre de demission, ou je lui demande de ne pas faire le préavis d'un mois.rnrnJe ne peux pas faire ce préavis,rnJe suis terrorisé à l'idée de retourner à mon travail.rnrnJ'ai trouvé un nouvel emploi, J'ai donc été chez le médecin pour faire ma visite de reprise.rnJ'ai envoyé mes papiers de reprise à la sécurité sociale.rnrnJe me demande si je dois envoyer mes papiers de reprise à mon employeur alors que J'ai donné ma demission ?rnrnEt aussi normalement ..Après un accident de travail de plus d'un mois,rnIl y'a une visite medicale de reprise ?rnrnQui va me faire cette visite ?nPuisque J'ai donné ma demission ?nIl me faut cette visite medicale,rnPour commencer mon nouvelle emploi ..rnrnJe vous remercie d'avance pour votre aide je suis complètement perdue.rnrnBien cordialement..Melusine

Par **Ballosuz**, le **23/03/2021** à **18:52**

Bonjour, rnrnVous pouvez toujours [abandonner votre poste](#) et ne pas exécuter votre préavis. C'est une faute de votre part, mais 1 mois de préavis non exécuté ne vous seront sûrement pas reprochés par votre ancien employeur. rnrnIl aurait mieux fallut faire une démission équivoque ou prise d'acte de la rupture pour quitter sans délai l'entreprise. Visiblement vous démissionnez en raison des conditions de travail, ce n'est pas un choix libre...rnrnBon courage à vous !